LE GOUVERNEMENT

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

PENDANT LES

ANNEES 1875, 1876 et 1877

JUSQU'AU

2 MARS 1878

QUEBEC:
IMPRIMERIE DE L'*ECLAIREUR*.
1878.

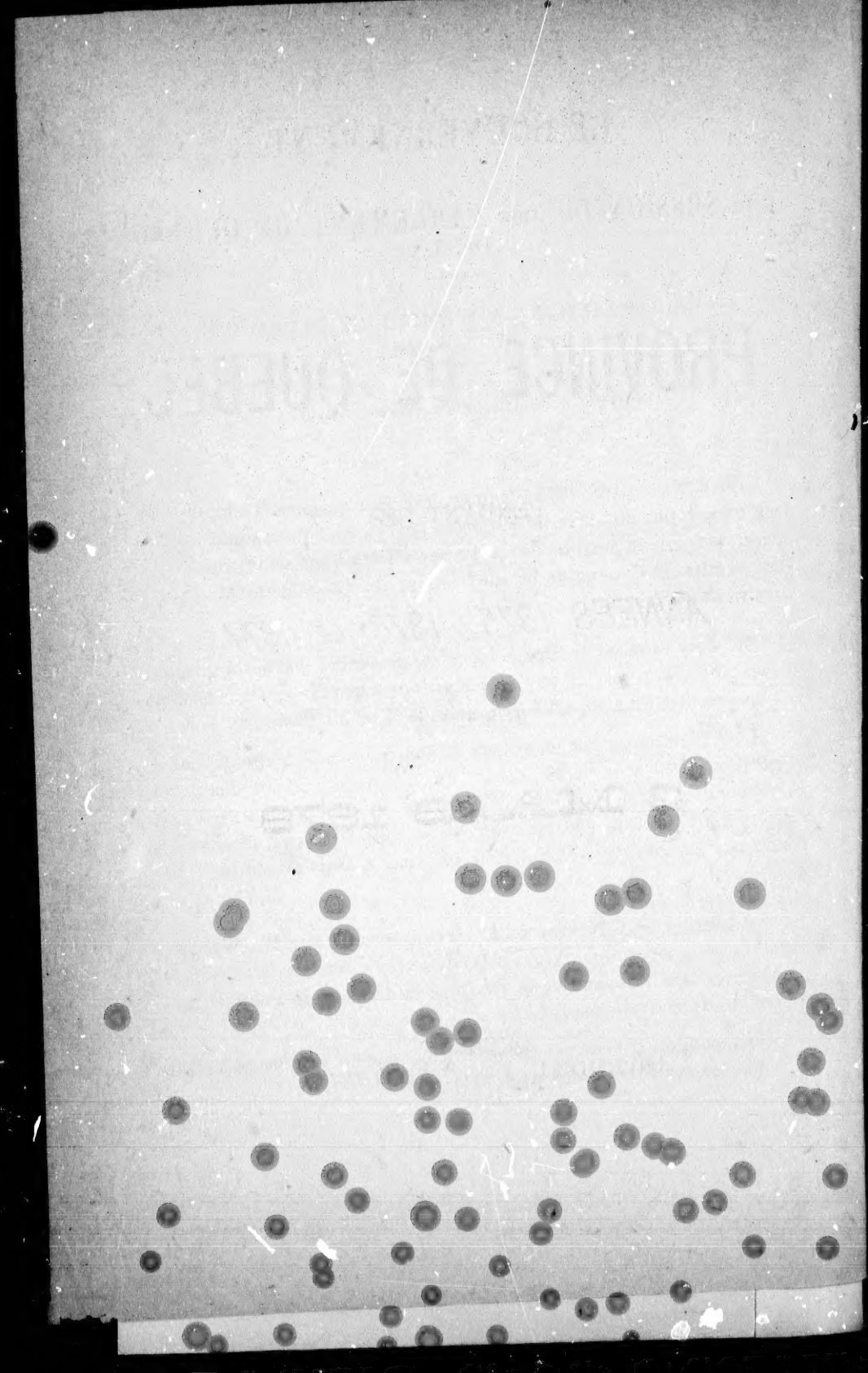

Iere SESSION DU 3me PARLEMENT DE QUEBEC.

SESSION DE 1875.—NOVEMBRE ET DECEMBRE.

NOUVELLE POLITIQUE DE CHEMINS DE FER.

Le 8 Novembre, 1875, le gouvernement propose l'adoption du 4me paragraphe du discours du trône par lequel il annonce qu'il a résolu de faire, au compte de la Province, l'ouvrage entrepris par les Compagnies du Chemin de fer du Nord et du Chemin de Montréal, Ottawa et Occidental.

M. Joly propose en amendement de demander l'aide du gouvernement d'Ottawa, vu que ces deux lignes de chemins de fer devront nécessairement former partie de la grande ligne du Pacifique.

Le 9 Novembre, par un vote de 45 contre 15, la Chambre repousse la proposition si juste de M. Joly. (Vote à page 9 et 10 des votes et délibérations pour l'année 1875.) C'est à cette occasion que M. Angers a dit qu'avant de demander des secours à Ottawa, il commencerait par en *chasser les ministres libéraux à coup de cordes et de fouet.*

Le même jour, 9 Novembre, M. Irvine secondé par M. Wurtele, alors libéral, propose que l'on " n'ajoute aucune dépense qui pourrait " augmenter les fardeaux de la Province en rendant nécessaire l'im- " position de nouvelles taxes. "

Cette motion si juste est encore rejetée par un vote de 44 contre 16. (Votes et délibérations page 11.)

CHEMIN DE FER DE HULL ET DES PILES.

Le 15 décembre, M. Préfontaine propose secondé par M. Wurtele, alors libéral, que pour faire le chemin de fer du Nord et celui de Montréal, Ottawa et Occidental et aider à ceux du Sud, la Province ne devrait pas s'engager à construire la partie du chemin depuis Hull jusqu'au portage du Fort, distance de 56 milles non plus que l'embranchement des Piles, distance de 26 milles. Cette proposition encore si raisonnable et si juste est rejetée par 40 contre 21. (Voir votes et délibérations, page 106,)

REMISE DES TERRES PAR LES COMPAGNIES.

Les compagnies devaient construire les chemins de fer en grande partie au moyen des terres que le gouvernement leur avait octroyées.

En se chargeant lui-même de leur construction le gouvernement se mettait dans l'obligation d'emprunter l'argent nécessaire, et voilà comment, l'automne prochain, la Province sera endettée de 11 millions de piastres, et aura à payer un intérêt annuel de $660,000.

La situation, comme on le voit, était bien différente, et les candidats conservateurs, prétendent que l'opposition a approuvé la politique du gouvernement, en 1875, affirment sciemment ce qu'ils savent être entièrement faux. (Voir remise des terres, 14, résolutions page 109 des votes et délibérations.)

M. GEORGE H. DECHÊSNES.

Le 15 Décembre, M. Irvine met devant la chambre le certificat de M. George H. Dechêne, député de Témiscouata, par lequel M. Dechesnes établit que " pour perdre M. Charles Bertrand *comme homme public, il a fait et inventé des mensonges.* " (Voir page 115 des votes et délibérations et appendice page 200.)

Le 22 du même mois la chambre, par un vote de 29 contre 26, décide que M. Dechesnes, nonobstant l'aveu qu'il a fait de son crime, est digne de siéger dans la Chambre. (Page 175 des votes.)

TAXE DIRECTE : RUINE DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Le 15 Décembre, M. Joly, secondé par M. Marchand, propose un amendement aux résolutions concernant les chemins de fer ainsi conçu : " que dans l'opinion de cette Chambre la politique du gou- " vernement sur les chemins de fer doit inévitablement plonger la " Province dans les plus sérieuses difficultés, et qu'avant longtemps " elle conduira à la taxe directe et à la ruine de la Province. "

Cette proposition si juste est rejetée par 40 contre 15. (Votes et déliberations page 119) Des faits viennent de prouver surabondemment les prévisions des chefs du parti libéral.

NOUVELLE TAXE.

Le 18 Décembre M. Marchand, secondé par M. Joly, propose d'exempter de la taxe de un par cent les produits des ventes d'immeubles, faites par licitation volontaire.

Cette proposition si juste est rejetée par un vote de 44 contre 13. (Votes page 138-139.

DETOURNEMENT DES ARGENTS DE LA COLONISATION.

Depuis 1867, le gouvernement de Québec a employé une grande partie des argents de la colonisation, pour d'autres fins que celle de la colonisation. Le parti libéral avait souvent protesté contre cet abus de pouvoir, son but étant que le public fut mis en état de connaître où et comment l'argent était employé.

Ce principe, mis en pratique à Ottawa, et dans toutes les provinces de la Confédération, est la base d'une bonne administration. La Chambre, par un vote de 52 contre 13, l'a répudié. (Voir votes page 152.)

2me Session du 3me Parlement de Quebec.

SESSION DE 1876.

SALAIRES DES EMPLOYES PUBLICS.

Le 22 Novembre, 1876, M. Chapleau a proposé d'augmenter le salaire des employés publics, les sous chefs qui recevaient alors $2,000 par année devant à l'avenir recevoir $2,400. (Voir page 40 votes et délibérations.)

Le salaire des autres employés a aussi été augmenté de $200 pour tous ceux recevant alors $600, $800, $1000 $1200, $1400. (Voir page 41 des votes.)

PENSIONS.

A la page 45, on voit qu'un fond de retraite a été établi pour tous les officiers du service civil ayant atteint l'âge de 60 ans, ou devenus incapables par suite d'infirmités physiques.

Le gouvernement local a fait à Québec ce que le gouvernement conservateur avait fait à Ottawa. Cela n'empêche pas, cependant, les candidats conservateurs, dans la présente élection, de blâmer les ministres d'Ottawa de mettre à effet la loi des pensions.

INSPECTEURS D'ECOLE.

A la page 99, l'item de $30,000 demandé par la 18me résolution pour défrayer les dépenses des Inspecteurs d'Ecole comprend une augmentation de $4,000, en vue de payer 4 nouveaux inspecteurs

nommés par le gouvernement, telque mentionné dans le rapport sur l'éducation pour 1877, page XIII, et aussi en vue d'augmenter les salaires de plusieurs inspecteurs.

M. Joly, secondé par M. Pâquet, a proposé " qu'il fût résolu que " puisque l'état des finances de la Province de Québec ne permettait " pas d'augmenter le salaire des instituteurs et institutrices de la " Province en proportion de l'importance de leurs fonctions, cette " Chambre s'objectait à ce que l'allocation pour les inspecteurs fût " augmentée. "

Il n'est pas un homme ayant un tant soit peu à cœur le progrès de l'éducation, et assez intelligent et juste pour accorder les choses nécessaires à tant de pauvres institutrices, ce qui leur appartient à tant de titres, qui aurait dû s'opposer à la motion de M. Joly.

Cependant, seulement 20 députés libéraux ont compris l'important devoir qui leur était dévolu dans cette circonstance, et 42 députés conservateurs ont consenti à gaspiller $4,000 qu'ils auraient dû laisser dans le coffre public.

SALAIRES DES SHERIFS.

L'état de nos finances ne permettait pas non plus d'accorder aux shérifs un salaire de $500 ; les honoraires que la loi leur accordait les indemnisait amplement pour le travail qu'ils faisaient.

C'est à la page 112 des votes que ce fait important est signalé.

FONDS PROVINCIAUX.

APPLIQUÉS AUX CHEMINS DE FER.

Le 19 décembre, le gouvernement a proposé de créer un fond de débentures provinciales pour construire le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. Le 20, un vote a été pris sur cette

question. Le parti libéral, par un vote de 17 contre 43, proteste contre l'octroi de sommes d'argent au-dessus des ressources de la Province. (Voir page 149.)

La page 205 des votes et délibérations de 1876 contient un tableau des employés permanents de l'Assemblée Législative et de leurs salaires.

Le nombre de ces employés est de 36 avec salaires de $2,000, $1,600, 1,400, $1,200, $900, $700, $600.

Pendant la session de 1876, il y a eu 27 écrivains surnuméraires employés à raison de $4.00 par jour ; 15 messagers ou portiers, un à chaque porte de chambre, à raison de $2.00 par jour, et 6 petits garçons de 8 à 10 ans pour servir les députés à raison de $1.50 par jour. (Voir page 206.)

Comme on le voit par ce qui précède, le gouvernement a, pendant cette session de 1876, considérablement augmenté les dépenses publiques.

Par un système d'extravagance inouie, il se préparait à l'adoption de cette politique inique, monstrueuse, qu'une majorité composée d'intéressés, de véritables *jobbers*, a voulu imposer au pays, et que le peuple, grâce à l'énergie et à l'esprit de justice du représentant de Notre Souveraine, le Lieutenant-Gouverneur, l'Honorable M. Letellier, est appelé, à juger dans la présente élection, politique dont nous allons faire l'expose net et précis dans le chapitre suivant.

3me SESSION du PARLEMENT de QUEBEC

SESSION DE 1877.

LE GOUVERNEMENT ÉRIGÉ EN COUR SUPRÊME.

Le 29 Janvier, M. le Procureur-Général Angers, a proposé les résolutions au sujet du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, en vertu des quelles le gouvernement s'instituait en Cour de Justice et s'arrogeait le pouvoir d'envoyer les shérifs saisir, sans aucune forme de procès, les biens des citoyens des villes et des campagnes qui ont souscrit des sommes d'argent pour la construction du dit chemin de fer.

Le lendemain, 41 députés contre 23 ont approuvé ces résolutions souverainement injustes. (Voir page 73, votes et délibérations.)

Les pages 83, 84, 85, contiennent ces résolutions.

Les municipalités affectées par ces résolutions sont celles de Montréal, Québec, Trois-Rivières, du comté d'Ottawa, du village de Ste. Thérèse de Blainville, de la paroisse de Ste. Thérèse, du village de St. Jérôme, de la paroisse de St. Jérôme, du village de Ste. Scholastique, du village de St. Jérusalem d'Argenteuil (Lachûte,) et de la paroisse de St. Sauveur.

Le 5 Février, M. Joly propose que dans le cas où le gouvernement et les municipalités ne pourraient s'entendre à l'amiable, la Cour Supérieure, par un procédé sommaire, déciderait le mode et l'époque des paiements.

Cette motion conforme aux règles de la justice et des droits des citoyens, n'a réuni que 21 voix, 38 députés donnant leur appui à la politique arbitraire du gouvernement. (Voir page 99 et 100.)

Le 19 Février suivant, la Chambre par un vote de 40 contre 22 a adopté le bill basé sur les résolutions concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. (Voir page 157 V. D.

$25,000 POUR DES COMMISSAIRES INUTILES DE CHEMINS DE FER.

La 14ième résolution statuait que le gouvernement pourrait réduire le nombre des Commissaires du Chemin, sans préciser l'époque.

L'honorable M. Laframboise a proposé d'opérer cette réduction le ou avant le 1er Mai prochain. 40 députés contre 21 ont déclaré que ces Commissaires de chemin de fer, qui ont coûté à la province, dans le cours de l'année dernière, $25,000, (voir page 97 des comptes publics pour 1877) seraient maintenus aussi longtemps que cela plairait à MM. Angers, Garneau, Chapleau, etc.

$44,150 POUR UN CONSEIL LEGISLATIF INUTILE.

Le 6 Février, M. Préfontaine, secondé par M. Cameron, propose l'abolition du Conseil Législatif. Le Haut-Canada administre ses affaires au moyen d'une seule Chambre. Pourquoi le Bas-Canada, avec une population moins considérable, n'en ferait-il pas autant? A la page 2 des estimés pour l'année 1878, l'item des dépenses du Conseil Législatif est fixé à $44,150. Le bon sens et l'intérêt de notre Province exigeaient l'adoption d'une telle proposition : 38 députés contre 22 ont soutenu qu'il n'était pas judicieux d'amender MAINTENANT la constitution. Le principe, comme on le voit, est admis par l'ajouté du mot *maintenant* à l'amendement de M. Angers contre l'à propos de changer sur ce point notre constitution. (Voir page 109 votes et délibérations.)

$31,586.45 PAR ANNEE POUR DES MAGISTRATS STIPENDIAIRES INUTILES.

Le 7 Février, L'Honorable M. Laframboise, secondé par M. Bachand veut effectuer une autre économie.

Le Gouvernement Fédéral est obligé par l'acte de confédération de nommer les juges et de les payer. Il a nommé des juges dans les différents districts judiciaires de la Puissance. Là où la chose est

nécessaire, il nomme des juges de comté, et il en a nommé plusieurs dans le Haut-Canada et les Provincess maritimes, et il les paie aux dépens des 4 millions qui forment la population de toute la Confédération.

Le gouvernement de la Province de Québec, sans souci des embarras financiers de notre Province, a nommé 21 juges qu'il a appelés magistrats stipendiaires ou magistrats de district, qui, pour la plupart n'ont absolument rien à faire, et qui sont aux dépens de la population de la Province de Québec seule. Le Bas-Canada paie sa part de salaire des juges de comté des autres Provinces, et paie seul le salaire et les déboursés des magistrats stipendiaires.

Cette magistrature inutile nous coûte $31,586.45 par année. (Voir page 46 des comptes publics.)

A la page 115 des votes et délibérations se trouve le vote de cette majorité brutale, qui, par 35 contre 23, a maintenu ces 21 juges qui, tous, moins 2 ou 3, ne rendent aucun service aux justiciables, et dont l'ignorance chez un bon nombre est quelque chose de *stupéfiant*.

$175,000 DE NOUVELLES TAXES.

Le 12 Février, M. Joly s'oppose à l'imposition des nouvelles taxes annoncées par M. Church, le trésorier provincial.

38 députés conservateurs se prononcent de suite en faveur du projet du gouvernement. 21 députés libéraux protestent énergiquement contre l'imposition de ce nouveau fardeau.

Les résolutions concernant ces nouvelles taxes se trouvent à la page 159 des votes et délibérations.

Le droit était de dix-huit sous par cent piastres sur tout contrat au-dessus de $200 (les testaments, donations entre vifs et contrats de mariage exceptés) et de douze sous sur les transferts d'actions de banques ou de compagnies.

C'est une bagatelle disent les conservateurs ; cependant, cette bagatelle devait produire $175,000 par année, et même bien plus, si l'on songe que, le 8 mars dernier, suivant un relevé fait par l'auditeur des Comptes Publics, il y avait un déficit de $430,000, et que l'ex-gouvernement comptait seulement sur ces deux taxes de 18 sous et de 12 sous pour combler ce déficit.

Le 20 Février, M. Joly secondé par M. Marchand, a proposé qu'avec un bon système d'économie, il n'était pas nécessaire d'imposer de nouvelles taxes. 22 députés ont approuvé cette politique judicieuse et 39 ont déclaré qu'au lieu de diminuer les dépenses, il fallait imposer sur le peuple un nouveau fardeau de $400,000 à $500,000 par année et non pas seulement pour un an, mais indéfiniment pour l'avenir.

M. CHAPLEAU REFUSE LE TRIBUNAL QUI LUI EST OFFERT PAR LA CHAMBRE.

M. Bellingham, s'appuyant sur des témoignages positifs et bien fondés, accuse M. Chapleau, l'ex-secrétaire provincial, d'avoir obtenu d'un contracteur du chemin de fer recevant des subsides du gouvernement, le montant nécessaire pour le qualifier comme directeur de ce chemin de fer, et d'avoir abusé de sa position pour favoriser des amis et son beau-père. Un homme fier de sa réputation doit être le premier à demander un tribunal devant lequel il ira se justifier. M. Chapleau a refusé le tribunal qui lui était offert et qui devait être, en majorité, composé de ses amis ; et 41 députés pour lui plairont déclaré, à l'encontre de 17 députés qui voulaient lui donner l'occasion de se justifier, que cette grave accusation devait rester indéfiniment attachée à son nom. Ce n'était rien moins que l'aveu de sa culpabilité, et c'est ce que tout le monde a compris. (Voir Votes et Délibérations page (172.

NOUVEL OCTROI AUX CHEMINS DE FER DU SUD.

Pour satisfaire les RINGS, les combinaisons de *jobbers* de chemin de fer, le gouvernement de M. DeBoucherville, averti qu'il ne pourrait

faire adopter sa politique sur les nouvelles taxes et sur le chemin de fer de Q. M. O. et O., se résigna à accorder un nouvel octroi aux compagnies des chemins de fer du Sud. L'argent destiné à la construction des parties de chemins non encore commencées, fut mis à leur disposition pour compléter les parties commencées. C'était un nouvel octroi de $1,000 par mille; devant les exigences des 21 députés ayant des contrats, ou des intérêts dans les contrats, le gouvernement dut céder; le *ring* était trop puissant,—c'était une question de vie ou de mort,—M. DeBourcherville céda; et sur la motion de M. Joly que, " vu l'état peu satisfaisant de nos finances, et en face des " nouvelles taxes dont la Province allait être chargée, il n'était pas " possible de sanctionner le projet du gouvernement," seulement 16 contre 41, eurent le courage d'opposer la politique ruineuse du gouvernement. (Voir page 192, des Votes et Délibérations.)

QUATRE DÉPUTÉS ATTENDENT POUR RÉCOMPENSE DES BUREAUX D'ENRÉGISTREMENT.

M. Marchand expose, le 27 février, le danger qu'il y a de laisser 4 bureaux d'enrégistrement sans officiers responsables. Il y a 4 députés qui ont voté invariablement avec le gouvernement dans l'espérance d'avoir, après la session, le prix de leur docilité. La Chambre ne tient aucun compte des observations du député de St. Jean, et la majorité brutale, composée de 40 députés, décide contre 21 députés indépendants, que l'intérêt public doit être sacrifié aux convoitises des amis du gouvernement. (Page 196, votes et délibérations.)

Ces quatre aspirants régistrateurs formaient partie du *ring*, de la ligue, qui, pendant trois ans, a tenu le couteau sur la gorge de M. DeBourcherville, et lui a fait commettre toutes les lâchetés qui ont fait de son administration la plus corrompue qu'ait jamais eue la Province de Québec.

Ce *Ring* se composait comme suit :

5 Ministres à l'Assemblée Législative	5
MM. Lacerte, Lecavalier, Verrault et Larue aspirants régistrateurs	4
M. Lalonde, dont le fils est régistrateur	1
M. Tarte, imprimeur et journaliste, recevant des ministres $15,000 par année	1
MM. Pelletier et Kennedy, entrepreneurs du gouvernement, et M. Martin, associé d'un ingénieur employé par le gouvernement	3
M. Sawyer, intéressépar son beau-frère, M. Pope, dans dans les mines d'or ; M. l'Orateur Beaubien, intéressé dans le terminns du chemin de fer de Q. M. O. O	2
M. Duhamel, intéressé dans la suspension des poursuites dans le comté d'Ottawa.	1
M. Larochelle, intéressé dans le chemin de Lévis et Kénébec	1
M. Loranger, plaidant les causes du gouvernement, et réalisant $5,000 par année	1
M. L. R. Alleyn, aussi avocat de la Reine, et grassement payé	1
M. Price, grand propriétaire de limites et débiteur du du gouvernement	1
	21

Ainsi, 21 membres sur les 42 ministériels, bien connus pour n'être pas indépendants, pour être des instruments de votation.

Le 1er mars, la Chambre formée en comité des voies et moyens, vote une somme de $72,202.70 pour les dépenses de l'année courante, et une autre somme de $1,818,998.00 pour l'année finissant le 30 juin 1879. M. Angers présente un bill conformément à cette décision. (Page 208 et 209.) Votes et délibérations.

Le 9 mars, le même M. Angers, et tous les députés conservateurs qui avaient consenti, le 1er mars, à l'octroi des argents nécessaires pour l'administration des affaires, refusent cet octroi, au risque

de mettre le nouveau gouvernement dans l'obligation de suspendre tous les travaux publics, et même de ne pouvoir payer les employés du service civil. (Page 225.)

Les pages 135 et 136 contiennent le rapport de la conduite injuste de la majorité de la Chambre, à l'égard de M. Joly, conduite qui a valu à cette majorité, le titre, bien mérité, de majorité brutale. L'Orateur Beaubien, pour plaire à cette majorité, a violé toutes les règles parlementaires. On a même été jusqu'à supprimer une partie du rapport des procédés de la Chambre, et cette majorité brutale a fait censurer l'homme le plus respectable de la Chambre, sans faire connaître la raison pour laquelle il était censuré, sans soumettre la principale pièce du procès, l'acte d'accusation. C'est une iniquité sans exemple dans les annales d'aucune Chambre d'Assemblée.

ECONOMIE.—RETRANCHEMENT.

A la suite de cet exposé des questions les plus importantes soumises à la Chambre, et décidées par cette majorité de *jobbers*, dont M. DeBoucherville a dû subir les exigences, nous croyons qu'il est à propos d'entrer dans les détails de l'administration.

En face de la Chambre, sous le regard du public, et surtout sous la surveillance attentive d'une Opposition faible par le nombre, il est vrai, mais forte par le talent, l'énergie et la parfaite intégrité des hommes dévoués et honorables qui la composaient, MM. Angers, Garneau, Chapleau étaient encore obligés d'observer certaines formes; mais c'est dans l'administration de leurs départements que ces ministres, sans souci des intérêts de notre Province, ont montré le plus audacieux mépris pour l'opinion publique, et ont fait l'application du fameux programme énoncé par l'un d'eux, M. Chapleau, dans l'assemblée de Lévis, savoir, que, " fussent-ils, eux, les ministres, DEFALCATAIRES, VOLEURS, le Lieutenant-Gouverneur était obligé de se faire aviser par eux, d'accepter tous leurs conseils, tant qu'ils pourraient donner des jobs à leurs amis, tant que le peuple leur laisserait en mains le coffre public pour le vider au profit des intrigants et des journalistes traficants de religion.

La comparaison des dépenses de la Province d'Ontario avec celles de Québec suffit pour convaincre tout homme disposé, à juger les affaires publiques comme il jugerait les affaires d'un particulier, que MM. DeBoucherville, Angers, Chapleau, Garneau, Church et Baker ont fait un gaspillage énorme de l'argent public.

Pendant que Québec dépensait, en 1877, $2,514,147.30, Ontario, avec une population de 600,000 âmes de plus que la nôtre, dépensait seulement $2,197,701.34, c'est-à-dire $316,645.96 de moins.

L'automne prochain, la Province de Québec devra 11 millions de piastres, environ $55 par tête de la population, et paiera $660,000 d'intérêt par année. La Province d'Ontario, au contraire, aura 5 millions de piastres à son crédit et retirera un intérêt annuel de $300,000.

Les compagnies de chemins de fer, auxquelles le gouvernement d'Ontario a accordé des subsides de plusieurs millions de piastres, pourvoiront aux dépenses de leurs chemins, tandis que le gouvernement de Québec aura à payer à même le trésor public, en déduisant le loyer de $200,000, qui, dit-on, est offert, ou en déduisant le revenu probable de $200,000, aura à payer, disons-nous, un surplus de l'intérêt sur le prix du loyer, ou sur le revenu, d'au moins $400,000.

En 1866, à la page 7 des comptes publics, on voit qu'il était possible alors d'administrer les affaires publiques en dépensant seulement $1,186,000 ;

En 1877, la même administration des affaires à coûté $2,514,000 ou $1,331,000 de plus.

Si l'on compare les dépenses de l'année 1869 avec celles de l'année 1877, on trouve encore une différence de $1,182,000.

L'administration de la justice coûtait alors $287,313.76.

Elle a coûté en 1877..... $401,728.01. (Voir p. 5 emp. pub.)
La police coûtait alors..... $ 15,530.44. " "
Elle a coûté en 1877..... $ 66,030,00. " "

Le tableau comparatif qui suit donnera une idée du système d'extravagance pratiqué par le gouvernement conservateur de Québec.

ETAT COMPARATIF DES DÉPENSES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC POUR LES ANNÉES 1869 et 1877.

	pag.	année 1869.	pag.	année 1877.	augmentation.
Secrétaire Provincial	14	$ 10,650	21	$ 12,212	$ 1,562
Régistraire	«	3,616	22	4,235	619
Officiers en loi	15	9,349	22	10,600	1,251
Trésor	15	14,400	22	23,030	8,630
Terres de la Couronne	16	32,429	23	35,724	3,304
Travaux publics	17	13,556	24	16,800	3,274
Instruction publique	17	4,929	24	15,847	10,918
		$88,920		$118,448	$29,528
Contingents					
Bureau, Lieut-Gouverneur	18	$ 471	26	$ 1,493	$ 1,022
Département de l'Exécutif	18	400	26	633	233
Trésor	21	3,131	32	3,990	859
Terres de la Couronne	23	5,194	33	6,917	1,723
Agriculture	23	2,237	35	6,743	4,506
Instruction publique	24	3,577	40	40,150	36,573
Dép. contingentes des Shérifs	27	139,921	43	177,455	37,534
Magistrats de districts		.....	46	31,586	31,586
Police	31	15,599	47	66,030	50,431
Immigration		.....	52	20,964	20,964
Agents de Terres.					
Leurs Salaires	42	18,301	85	35,742	17,441
Conseil Législatif	11	31,998	18	40,507	8,509
Asssemblée Législative	13	92,000	10	111,800	19,800
Commissiaires du chemin de fer		.....		25,000	25,000
		$312,829		$569,010	$ 256,181

Si nous voulions entrer dans les détails, suivre, page par page, tous les scandales petits et grands que renferment les comptes et les rapports des Terres et des Travaux publics, il nous faudrait publier un gros volume.

Pour pourvoir la prison des femmes de Montréal d'un appareil de chauffage, d'ustensiles de cuisine et d'une machine à laver, les annonces seules dans 4 journaux de Montréal et 4 journaux de Québec, ont coûté $330.89, autant que pour des soumissions pour la construction d'un ouvrage de 2 à 3 millions de piastres. (Voir page 66 et 67 des comptes publics pour 1876.)

Le *Canadien* a reçu $35.75 comme sa part pour la seule annonce de la batterie de cuisine.

Le compte du char spécial pour descendre MM. Angers et Chapleau de Montréal à Québec se trouve à la page 71 des comptes de 1877 ; une bagatelle de $344.00.

A la même page se trouve aussi l'item de $983 payé au *Nouveau-Monde* pour une annonce que le *Witness* a publié, en faisant un bon profit, pour $411. Soit un cadeau de $572, plus les frais d'un procès avec la corporation, item de $77.85, même page, que le gouvernement a aussi payé.

Dans les comptes publics de 1877 à page 66 et 67, on retrouve encore diverses annonces pour des ustensiles de cuisine au montant de $102.82.

Enfin, au moyen d'annonces et d'impressions à double prix, on a pu faire financer MM. Tarte et Desjardins pour un montant de $25,000 en 2 ans, et les autres journaux, le *Courrier du Canada*,, la *Minerve*, l'*Union des Cantons de l'Est*, le *Courrier de St. Hyacinthe*, le *Nouveau-Monde*, la *Gazette de Joliette* reçurent leur part en proportion des injures et des calomnies qu'ils distribuaient à leurs lecteurs contre les hommes publics les plus honorables et contre les professeurs de la première institution du pays, l'Université-Laval.

LE DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

En comparant les pages 8 et 9 des rapports du Commissaire des Terres de la Couronnne pour 1876 et 1877, on voit que les recettes de 1877 ont excédé celles de 1876 de $7,844 ; mais les dépenses de 1877 ont excédé celles de 1876 de $20,558.

Les dépenses de cadastrage pour l'année 1877 se sont élevées à $93,899,79.

Sous la direction d'un commissaire comme M. Garneau, on peut s'imaginer ce qui peut être effectué en fait d'arpentage.

A la page 21 du rapport on constate que c'est un monsieur F. X. Gendreau, un notaire, que l'on a imposé à M. l'arpenteur Casgrain pour assistant, à raison de $1100 par année : un notaire pour arpenter et faire des plans, comme on choisissait deux avocats et un marchand pour conduire les travaux du chemin de fer de Québec, Montréal et Ottawa.

Pendant ce temps-là, un clerc de M. Casgrain, qui a le malheur d'appartenir à une famille libérale, avait la liberté de travailler *gratuitement* pour le gouvernement, afin de se mettre en état de subir plus tard son examen devant M. Garneau.

Dans le comté de Soulanges, on a institué une nouvel office en faveur d'un parent de M. Lalonde, un député de la majorité qui a si bien servi MM. Angers, Garneau, Chapleau ; on a nommé un secrétaire du bureau du Cadastre à raison de $1,000 par année. (Voir page 21.)

Encore quelques années du régime conservateur et 13 députés ministériels conservateurs auraient pu disposer d'héritages de ce genre, $1,000 par anuée en faveur de fils ou de neveux : Il y a 13 bureaux de cadastrage.

Le gouvernement a essayé de justifier, au moyen d'une adresse qu'il a fait présenter par M. Gauthier de Charlevoix, les comptes de limites du Docteur Robitaille de Bonaventure. La réponse à cette adresse en date du 18 Février dernier sert à prouver que l'état fourni à page 18 du rapport des Terres de la Couronne pour 1874 est faux ; que M. Robitaille n'a payé qu'une partie de ses rentes foncières.

Le gouvernement a fait faire une exploration qui a coûté $5,521, et a permis ensuite à M. Robitaille de choisir, à raison de $8 le mille carré, des limites valant $50, peut-être $100 le mille carré.

On peut assurer que M. Robitaille a eu en pur présent une valeur d'au-de-là de $25,000.

Le pin blanc et le pin rouge étaient bien rares en 1876 dans l'angence de Montmagny ; il n'y a pas été coupé un seul billot, ni une seule pièce de cette espèce de bois, pas même un billot au-dessous de 17 pouces. Mais on y a coupé 100 genoux, 25 courbes, 17 varangues. (Pages 15, 16 17.)

En 1877 ni genoux, ni courbes, ni varangues.

M. Léandre Méthot, constructeur de navires, et commerçant de bois, est le propriétaire d'une partie des limites de cette agence.

En référant aux rapports du commissaire des Terres de la Couronne, on voit que M. Méthot a eu le privilége, avant 1874, de couper varangues, genoux, courbes, pièces de pin et d'épinette pour la construction de ses navires sans payer de droits au gouvernement.

Comme il en a payé de temps en temps depuis cette époque, pour le dédommager, M. Garneau lui avait réservé une place au Conseil Législatif, place qui devait lui être donnée après les élections de 1878, afin de ne pas offenser trop tôt un autre ami qui réclamait la même place.

TRAVAUX DE COLONISATION.

En 1870, le gouvernement a dépensé $202,000 sur des chemins de colonisation ; $163,000 en 1871, $140,000 en 1872, $116,-000 en 1873 ; $114,000 en 1874 ; outre cela $30,000 pour du grain de semence en 1874, maintenant, il dépense en moyenne $48,000 par année. (Voir page 5 des comptes publics.)

En parcourant l'appendice No. 3 qui contient le tableau des travaux exécutés sur les différents chemins, on constate avec étonnement qu'il y a 57 chemins sur lesquels aucun rapport n'a été fait par les conducteurs.

Il est probable que l'on a fêté l'inauguration de plusieurs de ces chemins comme cela a eu lieu dans le comté de Gaspé en 1874, où pour commencer l'ouverture du chemin de la Malbaie, pour se *préparer* à

dministrations conservatrices qui se sont succédées
acdonald, et l'Hon. M. Langevin ont déclaré que le
auce de la population. Le gouvernement a presque

C DEPUIS LA CONFÉDÉRATION.

	1873-74	1874-75	1875-76	1876-77
Intér		$123,912.04	$212,886.12	$403,766,37
Légi	$173,292.98	186,668.41	200,420.09	167,969.21
Trai	112,551.91	112,216.91	117,165.85	125,123.91
Dépe	34,214.50	31,500.00	36,202.00	40,150.00
Fonc	125,068.33	126,214.54	132,450.35	152,768.59
Dépe	239,228.79	237,837.75	265,967.55	251,959.42
Poli	9,481.75	9,145.85	11,731.25	14,385.36
	53,810.45	53,986.47	58,151.92	51,644.73
Pris	38,000.00	42,211.42	41,576.93	45,713.07
Insp	3,631.72	3,471.60	3,619.77	3,887.60
Inst	305,166.07	320,001.68	336,095.95	343,505.10
Insti	9,000.00	4,500.00	6,000.00	6,666.66
Cor	19,903.58	20,355.11	18,736.51	20,230.18
Imm	48,978.79	38,657.48	30,294.39	20,963.40
Trav	161,147.42	113,743.17	149,387.31	205,563.77
Inst	218,224.85	223,019.27	214,464.93	240,748.16
Div	13,304 36	13,668.64	36,455.92	22,816.53
Ser	26,148.95	47,500.00	56,100.21	93,899.74
Mag	28,528.41	31,698.18	32,159.22	31,586.45
Gaz	10,147.28	11,406.45	15,117.04	16,800.00
Insp	21,169.07	24,691.68	24,985.95	25,195.79
Con	40,000.00	42,507.00	44,107.00	41,507.00
Dép	1,937,772.04	2,144,957.39	2,355,050.00	2,514,147.30

L'AUGMENTATION DES DÉPEN

On peut juger par le tableau suivant dans quelles proportions nos dépenses ont augmenté so
depuis 1867. Qu'on se rappelle qu'en 1874 Sir A. T. Galt, ministre des finances dans le gouvernement
gouvernement qui, dans Québec dépasserait $1,500,000, nous mènerait à la taxe directe et ne serait pas
doublé le montant fixé par Sir A. T. Galt et plus que doublé nos dépenses de 1867 : qu'en pensent les é

ÉTAT COMPARATIF DES DÉPENSES DE CERTAINS DÉPARTEMENTS ET DES DÉPENSES G

	1867-68	1868-69	1869-70	18 70-71	1871
Intérêt sur dette					
Législation	$109,144.66	$134,116.80	$146,337.79	$128,921.93	$155,98
Traitement des départements	85,079.66	98,163.39	100,782.54	102,085.00	102,56
Dépenses contingentes	19,016.79	26,175.45	27,875.64	26,588.26	29,89
Fonds d'Iron. de Justice	98,000.97	108,465.70	107,899.37	108,806.88	109,14
Dépenses générales	175,091.08	177,859.10	161,606.38	162,332.59	183,25
Police et dépenses générales	9,732.64	15,590.44	12,407.76	7,912.61	8,00
" Provinciale	.....	.....	2,901.46	35,028.83	37,39
Prisons de réforme	26,964.40	24,168.75	28,957.78	24,249.75	26,83
Inspection des prisons	50.55	2,692.89	3,763.42	3,317.26	3,37
Instruction publique	272,205.27	266,215.25	273,072.86	278,414.41	284,42
Institutions littéraires et scientifiques	3,400.00	3,200.00	4,000.00	3,600.00	3,60
Coroners	11,215.49	22,000.16	16,983.24	18,044.03	18,09
Immigration	.....	.....	5,958.12	19,581.94	19,89
Travaux publics	18,305.09	56,638.00	118,800.24	134,008.87	97,41
Institutions de charité	125,256.53	154,245.67	166,312.16	172,193.00	176,27
Divers	3,462.44	5,632.34	18,832.82	9,013.44	7,77
Service d'enregistrement	6,963.56	8,925.95	12,483.51	16,202.70	20,00
Magistrats de District	.....	.....	.....	4,294.80	8,20
Gazette Officielle	.....	2,653.68	7,649.60	7,109.43	7,91
Inspecteurs des écoles	19,510.49	14,725.54	18,987.50	19,061.33	16,80
Conseil Législatif	22,364.89	31,998.11	33,861.40	31,600.00	32,20
Dépenses totales	1,183,238.44	1,331,911.49	1,559,192.98	1,659,495.25	1,725,68

N DES DÉPENSES.

ont augmenté sous les diverses administrations conservatrices qui se sont succédées le gouvernement de Sir John A. Macdonald, et l'Hon. M. Langevin ont déclaré que le te et ne serait pas digne de la confiance de la population. Le gouvernement a presque u'en pensent les électeurs ?

T DES DÉPENSES GÉNÉRALES A QUÉBEC DEPUIS LA CONFÉDÉRATION.

0-71	1871-72	1872-73	1873-74	1874-75	1875-76	1876-77
				$123,912.04	$212,886.12	$403,766,37
8,921.93	$155,981.69	$163,571.10	$173,292.98	186,668.41	200,420.09	167,969.21
2,085.00	102,560.70	102,736.21	112,551.91	112,216.91	117,165.85	125,123.91
6,588.26	29,894.50	32,370.54	34,214.50	31,500.00	36,202.00	40,150.00
8,806.88	109,144.02	117,438.54	125,068.53	126,214.54	132,450.35	152,768.59
2,332.59	183,252.52	192,484.93	239 :28.79	237,837.75	265,967.55	251,959.42
7,912.61	8,006.22	8,144.83	9,481.75	9,145.85	11,731.25	14,385.36
5,028.83	37,398.60	39,401.29	53.810.45	53,986.47	58,151.92	51,644.73
4,249.75	26,839.68	38,000.00	38,000.00	42,211.42	41,576.93	45,713.07
3,317.26	3,376.67	3,298.68	3,631.72	3,471.60	3,619.77	3,887.60
8,414.41	284,423.33	308,447.19	305,166.07	320,001.68	336,095.95	343,505.10
3,600.00	3,600.00	3,800.00	9,000.00	4,500.00	6,000.00	6,666.66
8,044.03	18,094.52	20,167.61	19,903.58	20,355.11	18,736.51	20,230.18
9,581.94	19,894.28	40,681.25	48,978.79	38,657.48	30,294.39	20,963.40
4,008.87	97,411.52	92,604.05	161,147.42	113,743.17	149,387.31	205,563.77
2,193.00	176,271.97	193,299.85	218,224.85	223,019.27	214,464.93	240,748.16
9,013.44	7,774.56	12,331.66	13,304.36	13,668.64	36,455.92	22,816.53
6,202.70	20,000.00	18,202.00	26,148.95	47,500.00	56,100.21	93,899.74
4,294.80	8,206.87	12,886.3	28,528.41	31,698.18	32,159.22	31,586.45
7,109.43	7,912.24	8,395.70	10,147.28	11,406.45	15,117.04	16,800.00
9,061.33	16,808.33	23,151.75	21,169.07	24,691.68	24,985.95	25,195.79
1,600.00	32,200.00	39,700.00	40,000.00	42,507.0	44,107.00	41,507.00
59,495.25	1,725,685.23	1,731,750.78	1,937,772.04	2,144,957.39	2,355,050.00	2,514,147.30

l'ouvrir, on a dépensé $233.80. Pas un pouce d'ouvrage n'a été fait. (Voir page 46 du rapport,)

Dans cette bonne année de 1874, il est fait mention de 35 chemins et ponts pour lesquels des octrois d'argent ont été accordés, et sur 15 de ces chemins aucun rapport n'a été fait.

Le commandant Fortin puisait à même la caisse publique l'argent réclamé par ses fidèles partisans. A l'un il avait donné d'un seul coup, en 1872, 9 ponts à construire. En 1874, le commissaire des Travaux Publics annonçait que les travaux devaient être terminés dans le cours de l'année. (Voir page 46 du rapport 1874.)

Dans le comté de l'Islet un pont a été commencé, il y a 3 ans, sur la Rivière Noire, et il n'est pas encore terminé. Il a été dépensé en tout dans ce comté sur 4 chemins et le pont de la Rivière Noire $495. Le gouvernement était sûr qu'en faisant miroiter la place du régistrateur aux yeux de M. Verrault, il n'était pas nécessaire de s'occuper des habitants et des colons du comté. (Voir page 144, rapport, 1877.)

M. Church qui comptait sur l'avantage de faire construire le chemin de fer du Nord à travers son comté jusqu'à la Rivière Creuse, a fait faire durant la même année des travaux sur 12 chemins dans le comté de Pontiac.

Nous terminerons par le tableau général suivant, au moyen duquel on peut suivre d'année en année l'augmentation des dépenses dans les diverses branches du service public.

POLITIQUE FÉDERALE.

Dans presque toutes les assemblées publiques, les orateurs conservateurs, pour détourner l'attention des fautes commises par MM. Angers, Garneau, C. pleau et compagnie cherchent à porter la discussion sur le terrain de la politique Fédérale.

Il est aussi facile de les combattre sur ce terrain que sur celui de la politique locale.

Il suffit d'avoir le tableau des dépenses contenu dans la XIX page des comptes publics pour les confondre.

L'intérêt sur la dette en 1873-74 était de $5,724,436; l'intérêt pour 1876-77 est de $6,797,227, augmentation de plus d'un million.

En 1873-74 les dépenses ont été de $23,316,316, l'année dernière elles ont été de $23,519,301; seulement $200,000 de plus, nonobstant les dépenses occasionnées par suite des obligations contractées par le gouvernement de Sir John et M. Langevin, et dont voici l'énumération.

Dette Provinciale et subside du Nouveau Brunswick	$ 820,000
Annexion de L'Isle du Prince Edouard, chemins de fer et traverse	350,000
Intérêts sur l'emprunt de M. Tilley	450,000
Augmentation du bureau de poste (Tilley)	300,000
Augmentation des salaires	350,000
Entretien de l'Intercolonial	500,000
ntérêt sur capital pour travaux jusqu'à 1877-78	1,200,000
Police Montée	330,000
Traités avec les Indiens	330,000
Total	$5,100,000

Déduisons cette somme de $23,519,301, il reste $19,413,300 ou une différence en faveur du gouvernement de M. MacKenzie de $3,903,015.

Sur les dépenses ordinaires, les seules dépenses controlables, il y a eu l'année dernière une diminution de un million et demi de piastres, es dépenses de 1873-74 étant de $8,569,774, tandis que celles de année dernière ont été seulement de $6,835,078.

Ces chiffres suffisent pour prouver la mauvaise foi des journalistes et des orateurs conservateurs.

La loi de la Cour Suprême a été approuvée par Sir John MacDonald, M. Langevin et les autres chefs conservateurs.

La loi des poids et mesures a été passée par les conservateurs ; Les libéraux l'ont mise en force parcequ'ils y étaient obligés.

M. Blanchet et d'autres députés conservateurs ont encore pendant la présente session donné leur entière approbation à cette loi.

Les conservateurs accusent M. MacKenzie d'avoir augmenté les taxes de 3 millions ; cependant le peuple n'a payé, l'année dernière que $200,000 de plus que dans la dernière année du régne conservateur, et nous venons d'en donner la raison,

Les affaires étant mauvaises, les marchands ont acheté l'année dernière, pour 50 millions de piastres de moins ; les habitants ont aussi acheté moins chez les marchands voilà pourquoi, en définitive, le montant des taxes qu'il ont payées n'est pas plus élevé en 1875 qu'en 1873-74.

Avec ces quelques données il est facile de répondre aux remarques injustes et malhonnêtes de nos adversaires.

TABLEAU

Les conservateurs et vantent que sous l'administration Macdonald, Cartier, Langevin il n'y a pas eu de méfaits.

Le tableau suivant est un démenti formel.

		Recettes.	Dépenses.	Déficit.	Proportion.	Comparaison avec 1875-76.
Année finissant le 31 Déc.	1858	$ 5,270,637.65	$ 8,645,944.65	$3,375,307.50	36.05	$9,560,090
" "	1859	6,597,017.58	8,091,775.85	1,494,744.27	18.47	4,523,884
" "	1860	7,436,585.10	9,410,375.00	1,973,089.99	20.97	5,137,000
" "	1861	7,543,025.20	9,542,934.29	1,999,098.09	20.94	5,129,700
" "	1862	7,377,665.00	9,441,799.74	2,064,335.14	21.86	5,354,235
" "	1863	8,602,304.48	9,472,854.64	870,490.19	9.18	2,250,310
6 mois finissant le 30 Juin	1864	4,763,208.19	4,423,281.47			935,260
Année finissant le 30 Juin	1865	9,573,786.61	9,953,957.00	380,170.39	3.81	
" "	1866	11,652,444.40	10,834,812.98			
" "	1867	11,399,001.50	11,391,950.91			

JOHN LANGTON, Auditeur-Général.

Extrait des Comptes Publics,

Par J. M. COURTNAY,

Premier commis du Bureau du Trésor.

La cinquième colonne montre ce qu'auraient été les déficits pour les années ci-dessus mentionnées si les recettes et les dépenses eussent été proportionnellement aussi élevées qu'en 1875-76.

Lorsque les récoltes sont mauvaises, lorsque le commerce de bois est languissant, il est évident que le revenu des douanes diminue en proportion de la diminution des marchandises importées.

Il est étonnant qu'avec une diminution dans les importations de 50 millions, et une diminution de 3 millions dans le revenu des douanes, le déficit, au lieu d'être de 1 1/2 millions n'ait pas été de 3 millions.

8 millions dans le Revenu Social